

1^{er} avril 2020

[La prestation canadienne d'urgence](#) (PCU) est un programme mis en place par le gouvernement fédéral afin de venir en aide aux particuliers en ces temps difficiles. Voici la démarche à suivre pour déposer une demande de PCU. Veuillez noter que ce document sera mis à jour régulièrement au fur et à mesure que les informations se préciseront. Avant de commencer vos démarches, pour savoir si vous devez déposer une demande de PCU, consultez le lien suivant :

http://www.csmoaf.com/dynamiques/documents/PDF/COVID19/Demande%20de%20PCU_2020-03-26_FCV3.pdf

À quel moment faire votre demande?

Si vous êtes admissible à la PCU, il sera possible de déposer votre demande dès la semaine du 6 avril. Afin d'éviter un engorgement du système, les demandes se feront sur plusieurs jours selon votre mois de naissance. Voici un tableau montrant le moment où vous pourrez déposer votre demande.

Jour pour faire une demande de Prestation canadienne d'urgence		
Si vous êtes né au mois de :	Faites votre demande de PCU les :	La meilleure journée pour faire votre demande :
Janvier, février ou mars	Lundis	6 avril
Avril, mai ou juin	Mardis	7 avril
Juillet, août ou septembre	Mercredis	8 avril
Octobre, novembre ou décembre	Jeudis	9 avril
Tous les mois	Vendredis, samedis et dimanches	

Pour prendre de l'avance

Afin de prendre de l'avance, nous vous conseillons fortement d'aller créer votre compte sur le site du gouvernement du Canada au préalable. Vous pouvez également vous inscrire dès maintenant au dépôt direct. Afin de finaliser la création de votre compte, un code de confirmation vous sera envoyé par la poste (5 à 10 jours), d'où l'importance de s'y prendre d'avance. Si ce n'est pas déjà fait, il est possible de créer votre compte sur la page suivante :

https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/mon-dossier.html?fbclid=IwAR033JBgoN_kqAJy8ZC9n17G5qtKBIQ4RavlywylS7xkLGnTzL5SX-5YF4U